



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

SEGESTE

97, rue Péreire  
78105 Saint Germain en Laye  
France

**AB Science S.A.**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014  
AB Science S.A.  
3, avenue George V -75008 Paris  
*Ce rapport contient 45 pages*  
Référence : CP-152-36



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

SEGESTE

97, rue Péreire  
78105 Saint Germain en Laye  
France

**AB Science S.A.**

Siège social : 3, avenue George V -75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3.13 et 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les notes 3.10 et 4 (v) de l'annexe aux comptes consolidés exposent le traitement des paiements en actions et les modalités d'évaluation des bons et options de souscriptions d'actions octroyés aux salariés et mandataires sociaux. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

  
Catherine Porta  
Associée

Saint Germain en Laye, le 30 avril 2015

SEGESTE

  
Alain Barré  
Associé

## COMPTES CONSOLIDES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

### Sommaire

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2014 .....	83
ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 .....	84
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	85
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014 .....	86
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 .....	87
1 Entité présentant les états financiers .....	87
2 Base de préparation.....	87
2.1 Remarques préliminaires.....	87
2.2 Déclaration de conformité et principes comptables .....	87
2.3 Base d'évaluation.....	87
2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation .....	87
2.5 Recours à des estimations et aux jugements .....	88
3 Principales méthodes comptables .....	88
3.1 Principes de consolidation .....	88
3.2 Monnaie étrangère .....	88
3.3 Instruments financiers.....	89
3.4 Capital.....	90
3.5 Immobilisations corporelles.....	90
3.6 Immobilisations incorporelles.....	90
3.7 Base d'évaluation des stocks.....	91
3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	91
3.9 Dépréciation.....	91
3.10 Avantages du personnel .....	92
3.11 Provisions.....	94
3.12 Chiffre d'affaires.....	94
3.13 Crédit Impôt Recherche .....	94
3.14 Autres aides publiques .....	94
3.15 Classement des charges courantes .....	94
3.16 Paiements au titre des contrats de locations .....	95
3.17 Produits et charges financiers .....	95
3.18 Impôt sur le résultat .....	95
3.19 Résultat par action.....	95
4 Détermination de la juste valeur .....	96
5 Gestion des risques financiers.....	96
6 Immobilisations incorporelles .....	97
7 Immobilisation corporelles .....	97
8 Stocks.....	98
9 Clients et comptes rattachés.....	99
10 Autres actifs courants et non courants.....	99
11 Actifs financiers courants et non courants .....	99
11.1. Détail des actifs financiers .....	99
11.2. Variation des actifs financiers .....	100
12 Trésorerie et équivalents trésorerie .....	100
13 Capital social.....	101
14 Provisions.....	102
15 Passifs financiers.....	104
15.1. Répartition courant / non courant.....	104
15.2. Avances conditionnées et remboursables.....	104
15.3. Emprunts bancaires .....	105
15.4. Emprunts obligataires .....	105
16 Autres passifs courants et non courants .....	106
17 Chiffre d'affaires.....	106
18 Subventions et financements publics .....	106
18.1. Subventions et financements conditionnés .....	106
18.2. Subventions d'exploitation .....	106
18.3. Crédit d'impôt recherche .....	106

19	Charges de personnel .....	107
19.1.	Effectifs.....	107
19.2.	Charges de personnel .....	107
20	Paievements fondés sur des actions .....	107
20.1.	Plans d'options de souscription d'actions .....	109
20.2.	Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.....	112
21	Produits et charges financiers .....	117
22	Impôts sur les résultats .....	118
22.1.	Actifs et passifs d'impôts différés.....	118
22.2.	Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique .....	119
23	Résultats par action .....	119
23.1.	Résultat de base par action.....	119
23.2.	Résultat dilué par action.....	119
24	Parties liées .....	119
25	Engagements hors bilan .....	120
26	Evénements postérieurs à la clôture .....	121

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2014

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	Note	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	6	1 464	1 290
Immobilisations corporelles	7	241	189
Actifs financiers non courants	11	27	581
Autres actifs non courants	10	0	0
Impôts différés		0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 732</b>	<b>2 060</b>
Stocks	8	618	349
Créances clients	9	310	249
Actifs financiers courants	11	5 960	4 504
Autres actifs courants	10	9 460	9 532
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	13 197	26 941
<b>Actifs courants</b>		<b>29 544</b>	<b>41 573</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>31 276</b>	<b>43 633</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	Note	31/12/2014	31/12/2013
Capital	13	329	329
Primes		85 387	85 328
Réserves de conversion		(28)	34
Autres réserves et résultats		(101 368)	(85 351)
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>		<b>(15 681)</b>	<b>341</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>Capitaux propres</b>		<b>(15 681)</b>	<b>341</b>
Provisions non courantes	14	420	363
Passifs financiers non courants	15	31 921	29 650
Autres passifs non courants	16	0	0
Impôts différés		622	705
<b>Passifs non courants</b>		<b>32 962</b>	<b>30 719</b>
Provisions courantes	14	418	1 133
Dettes fournisseurs		10 192	8 455
Passifs financiers courants	15	673	1 027
Dettes d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	16	2 712	1 959
<b>Passifs courants</b>		<b>13 995</b>	<b>12 574</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>31 276</b>	<b>43 633</b>

**ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

<i>(en millier d'euros)</i>	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>Chiffre d'affaires net</b>	17	<b>2 099</b>	<b>1 933</b>
Autres produits opérationnels		0	0
<b>Total des produits</b>		<b>2 099</b>	<b>1 933</b>
Coût des ventes		(394)	(331)
Charges de commercialisation		(1 512)	(1 425)
Charges administratives		(2 030)	(1 830)
Charges de recherche et développement		(13 366)	(12 118)
Autres charges opérationnelles		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(15 203)</b>	<b>(13 772)</b>
Produits financiers		405	282
Charges financières		(1 384)	(1 169)
<b>Résultat financier</b>		<b>(979)</b>	<b>(887)</b>
Charge d'impôt		70	48
<b>Résultat net</b>		<b>(16 112)</b>	<b>(14 611)</b>
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		18	
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(62)	29
<b>Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt</b>		<b>(44)</b>	<b>29</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>(16 156)</b>	<b>(14 583)</b>
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(16 112)	(14 611)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(16 156)	(14 583)
Résultat net par action - en euros	23	(0,49)	(0,45)
Résultat net dilué par action - en euros	23	(0,49)	(0,45)

**TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	(16 112)	(14 611)
- Elimination des amortissements et provisions	(192)	721
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	76	78
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(1 030)	67
- Elimination de la charge / produit d'impôt	(84)	(55)
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 201	220
- Produits et charges d'intérêts	982	745
<b>- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts</b>	<b>(14 158)</b>	<b>(12 835)</b>
- Impôts payés / reçus	0	
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(14 158)</b>	<b>(12 835)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(663)	(433)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	(6 076)	(4 500)
Produits de cession d'actifs financiers	5 230	11 671
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	41	195
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 469)</b>	<b>6 934</b>
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	59	
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	2 464	9 842
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(578)	12 508
Autres flux liés aux opérations de financement	0	(1 282)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>1 945</b>	<b>21 068</b>
Incidence des variations de change	(62)	29
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
<b>Variation de trésorerie par les flux</b>	<b>(13 744)</b>	<b>15 195</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	26 941	11 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	13 197	26 941
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes</b>	<b>(13 744)</b>	<b>15 195</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>AU 1er JANVIER 2014</b>	<b>330</b>	<b>85 328</b>	<b>33</b>	<b>(85 350)</b>	<b>340</b>	<b>0</b>	<b>341</b>
Résultat net de la période				(16 112)	(16 112)		(16 112)
Autres éléments du résultat global			(62)	18	(44)		(44)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(62)</b>	<b>(16 094)</b>	<b>(16 156)</b>		<b>(16 156)</b>
Augmentation de capital en numéraire	0	59			59		59
Options de conversion (nettes des impôts différés)				0	0		0
Paiements fondés en actions				76	76		76
Actions propres					0		0
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>135</b>		<b>135</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>330</b>	<b>85 387</b>	<b>(29)</b>	<b>(101 368)</b>	<b>(15 681)</b>	<b>0</b>	<b>(15 681)</b>

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>AU 1er JANVIER 2013</b>	<b>323</b>	<b>75 493</b>	<b>4</b>	<b>(70 921)</b>	<b>4 899</b>	<b>0</b>	<b>4 899</b>
Résultat net de la période				(14 611)	(14 611)		(14 611)
Autres éléments du résultat global			29		29		29
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>(14 611)</b>	<b>(14 583)</b>		<b>(14 583)</b>
Augmentation de capital en numéraire	7	9 835			9 842		9 842
Options de conversion (nettes des impôts différés)				105	105		105
Paiements fondés en actions				78	78		78
Actions propres					0		0
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>7</b>	<b>9 835</b>	<b>0</b>	<b>182</b>	<b>10 024</b>		<b>10 024</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2013</b>	<b>330</b>	<b>85 328</b>	<b>33</b>	<b>(85 350)</b>	<b>340</b>	<b>0</b>	<b>341</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

### 1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent la Société et sa filiale située aux Etats-Unis qui a été créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

### 2 Base de préparation

#### 2.1 Remarques préliminaires

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre.

#### 2.2 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2013, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, sans incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014 :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements IAS 27 (2011) « Etats financiers individuels » ;
- Amendements IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ;
- Amendements IAS 32 « Compensation actifs/passifs financiers » ;
- Amendements IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendements IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'était pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014, à savoir IFRIC 21.

#### 2.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### 2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## 2.5 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 22.1 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 3.10 – évaluation des paiements fondés sur des actions,

## 3 Principales méthodes comptables

### 3.1 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

### 3.2 Monnaie étrangère

#### i. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

#### ii. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

### 3.3 Instruments financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs, sont classés suivant l'une des catégories suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance
- Prêts et créances
- Actifs disponibles à la vente
- Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

#### *Actifs détenus jusqu'à leur échéance*

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés en actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Les prêts et créances accordés sont évalués selon la méthode du coût historique (coût amorti – taux d'intérêt effectif). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

#### *Passifs financiers non dérivés*

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les autres passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

#### *Instruments financiers composés*

Les instruments financiers composés émis par le Groupe en euros comprennent les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions.

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti d'une option de conversion. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés en résultat. Lors de la conversion, le passif financier est reclassé en capitaux propres et aucun résultat n'est comptabilisé.

### 3.4 Capital

Le capital n'est constitué que d'actions ordinaires au 31 décembre 2014.

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

### 3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- |  |         |
|--|---------|
| ▪ installations et agencements                   | 3-5 ans |
| ▪ matériel industriel                            | 3 ans   |
| ▪ mobilier et matériel de bureau et informatique | 3-5 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

### 3.6 Immobilisations incorporelles

#### i. Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des

matières, de la main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue. Les coûts d'emprunts relatifs au développement d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, AB Science considère que les critères définis par IAS38 ne sont pas à ce jour réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

#### ii. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Brevets : 20 ans
- Logiciels : 1 an

### 3.7 Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupe les disponibilités en banque et en caisse ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

### 3.9 Dépréciation

#### Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

#### Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### **3.10 Avantages du personnel**

#### Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

#### Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode

des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisé et (ii) de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Un avantage économique est disponible pour le groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou au règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

#### Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

#### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

#### Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

#### Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et de performance sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

### **3.11 Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

### **3.12 Chiffre d'affaires**

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre des activités. Les produits provenant de la vente des produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

### **3.13 Crédit Impôt Recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, en déduction des coûts de recherche et développement comptabilisés.

### **3.14 Autres aides publiques**

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

### **3.15 Classement des charges courantes**

Les coûts de commercialisation comprennent les coûts de fabrication, de distribution, de promotion et de vente des médicaments.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires.

Les coûts administratifs regroupent les fonctions de Direction Générale et Supports (finance, secrétariat général,...).

### **3.16 Paiements au titre des contrats de locations**

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Le groupe AB Science ne dispose d'aucun contrat de location financement.

### **3.17 Produits et charges financiers**

Le résultat financier net comprend les intérêts sur les placements, les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les profits et pertes de change et les effets d'actualisation et de désactualisation.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **3.18 Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### **3.19 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options sur actions attribuées aux membres du personnel).

#### 4 Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

- (i) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts  
La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur dernier cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.
- (ii) Clients et autres débiteurs  
La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (iii) Dérivés  
Le Groupe ne dispose pas d'instruments financiers dérivés.
- (iv) Passifs financiers non dérivés  
La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (v) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions  
La juste valeur des options sur actions attribuées aux membres du personnel est évaluée selon la formule de Black-Scholes.  
Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

#### 5 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours.

le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne)

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

## 6 Immobilisations incorporelles

L'évolution du poste Immobilisations incorporelles s'analyse comme suit au cours des exercices 2013 et 2014 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Valeur Brute	Amortissement & perte de valeur	Valeur nette
31-déc-12	2 346	(1 080)	1 266
Acquisitions / Dotation	282	(257)	24
Cessions/ Mises au rebut	(149)	149	0
31-déc-13	2 479	(1 189)	1 290
Acquisitions / Dotation	530	(356)	173
Cessions/ Mises au rebut	(214)	214	0
31-déc-14	2 794	(1 331)	1 464

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des brevets (1 447 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2014 et 1 278 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2013). Ces brevets ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation décrits en Note 3.6.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application des principes décrits en Note 3.9 ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

## 7 Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

*Valeurs brutes*

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31-déc-12	298	118	205	624
Acquisitions / Dotation	37	23	91	151
Cessions/ Mises au rebut			(72)	(72)
Ecarts de conversion				
31-déc-13	335	142	223	703
Acquisitions / Dotation	109	2	22	134
Cessions/ Mises au rebut			0	0
31-déc-14	444	144	245	836

#### *Amortissements*

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
Cumulés au 31 décembre 2012	(208)	(116)	(192)	(518)
Dotations	(46)	(6)	(15)	(68)
Reprises sur cessions/mises au rebut			72	72
Ecarts de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2013	(255)	(123)	(135)	(514)
Dotations	(47)	(8)	(28)	(82)
Reprises sur cessions/mises au rebut			0	0
Ecarts de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2014	(302)	(131)	(163)	(596)

#### *Valeurs nettes*

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31 décembre 2012	90	3	13	106
31 décembre 2013	80	20	89	188
31 décembre 2014	142	14	84	241

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle en date de première application des IFRS. Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

## **8 Stocks**

Les stocks s'élèvent à 618 K€ au 31 décembre 2014 contre 349 K€ au 31 décembre 2013 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2014	31.12.2013
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	395	116
Stocks de produits finis	222	233
Total stocks	618	349

## 9 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Autres créances clients	310	249
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	310	249

## 10 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédits d'impôt recherche et CICE (1)	-	4 437	-	5 120
Créances de TVA	-	726	-	402
Subventions à recevoir (2)	-	276	-	276
Fournisseurs débiteurs	-	221	-	109
Autres créances (3)	-	35	-	42
Avances conditionnées à recevoir (4)	-	3 101	-	3 129
Charges Constatées d'avance	-	665	-	453
TOTAL	0	9 460	0	9 532

(1) Le montant du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2014 s'élève à 4 124 K€. Le solde du crédit d'impôt recherche restant à recevoir s'élève à 191 K€.

La troisième loi de finance rectificative a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Cette mesure prévoit, en 2014, un crédit d'impôt de 6%, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction des charges du personnel pour un montant de 122 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

(2) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir, relatives à BPIFrance sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

(3) Les autres créances comprennent notamment des avoirs à recevoir des fournisseurs et des avances faites au personnel.

(4) Il s'agit de l'avance conditionnée à recevoir de BPIFrance dans le cadre de deux projets de développement clinique au titre des dépenses encourues sur l'exercice.

## 11 Actifs financiers courants et non courants

### 11.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Dépôts à terme	-	5 960	-	4 504
Autres	27	0	581	0
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>5 960</b>	<b>581</b>	<b>4 504</b>

La valeur nette des actifs financiers courants est constituée principalement des dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, supérieure à 3 mois. Au 31 décembre 2014, la valeur nominale de ces dépôts s'élève à 5 900 K€ et les intérêts courus à 60 K€ (31 décembre 2013 : valeur nominale des dépôts de 4 500 K€ et intérêts courus de 4 K€).

#### 11.2. Variation des actifs financiers

Au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'euros)	01.01.2014	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2014
Dépôts à terme	4 504	5 960	(4 504)		5 960
Autres	581	0	(554)		27
<b>Actifs financiers</b>	<b>5 085</b>	<b>5 960</b>	<b>(5 057)</b>	<b>0</b>	<b>5 988</b>

Au 31 décembre 2013 :

(En milliers d'euros)	01.01.2013	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2013
Dépôts à terme	11 706	4 504	(11 706)		4 504
Autres	648	4	(72)		581
<b>Actifs financiers</b>	<b>12 356</b>	<b>4 508</b>	<b>(11 778)</b>	<b>0</b>	<b>5 085</b>

## 12 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2014	01.01.2013
Disponibilités	578	129
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	845	1 107
Dépôts à terme	25 518	10 510
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>	<b>26 941</b>	<b>11 746</b>
Découverts bancaires	0	0
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>26 941</b>	<b>11 746</b>

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Disponibilités	2 594	578
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	845
Dépôts à terme	10 603	25 518
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>	<b>13 197</b>	<b>26 941</b>
Découverts bancaires	0	0
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>13 197</b>	<b>26 941</b>

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, inférieure ou égale à trois mois. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

### 13 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires	dont Actions de préférence	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2013	32 935 337	32 935 337		0,01	329 353,37
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options- janvier 2014	250	250		0,01	2,50
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - février 2014	3 000	3 000		0,01	30,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - mars 2014	1 300	1 300		0,01	13,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - avril 2014	600	600		0,01	6,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - juillet 2014	500	500		0,01	5,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - octobre 2014	3 500	3 500		0,01	35,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - novembre 2014	2 400	2 400		0,01	24,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - décembre 2014	350	350		0,01	3,50
Capital social au 31 décembre 2014	32 947 237	32 947 237		0,01	329 472,37

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

En janvier 2014, le capital a été augmenté de 2,5 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 250 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,25 action).

En février 2014, le capital a été augmenté de 30 euros, assortis d'une prime d'émission de 13 K€ à la suite de l'exercice de 3 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (3 actions).

En mars 2014, le capital a été augmenté de 13 euros, assortis d'une prime d'émission de 10 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (5 actions).
- ✓ 800 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (8 actions).

En avril 2014, le capital a été augmenté de 6 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 600 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,6 action).

En juillet 2014, le capital a été augmenté de 5 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,5 action).

En octobre 2014, le capital a été augmenté de 35 euros, assortis d'une prime d'émission de 12 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 1 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (1,5 actions),
- ✓ 2 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (2 actions).

En novembre 2014, le capital a été augmenté de 24 euros, assortis d'une prime d'émission de 16 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 400 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (0,4 action),
- ✓ 2 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (2 actions).

En décembre 2014, le capital a été augmenté de 3,5 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 350 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,35 action).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2014, le capital de la société AB Science est composé de 32 947 237 actions dont 20 285 228 actions ont un droit de vote double.

#### 14 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2014			31.12.2013		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		50	50		50	50
Provision pour Impôt		368	368		1 083	1 083
Provision pour avantages au personnel	420		420	363		363
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>418</b>	<b>838</b>	<b>363</b>	<b>1 133</b>	<b>1 496</b>

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours des exercices 2013 et 2014 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Litiges	Provisions pour impôt	Provisions pour avantages au personnel	Total
31-déc-12	107	711	292	1 110
Dotations	0	442	71	513
Reprises utilisées	(57)	(70)		(127)
Reprises non utilisées				0
31-déc-13	50	1 083	363	1 496
Dotations	0	19	37	56
Variation en OCI			20	20
Reprises utilisées	0	(735)		(735)
Reprises non utilisées				0
31-déc-14	50	367	420	837

Les provisions pour litiges d'un montant global de 50 K€ au 31 décembre 2014 concerne un litige avec un fournisseur.

- La légalité des motifs des redressements envisagés par l'administration fiscale sur les exercices 2007 à 2012 et relatifs à l'exclusion des primes d'intéressement dans l'assiette de base de calcul du crédit d'impôt recherche ont été invalidés par le Conseil d'Etat en mars 2014. L'arrêt du Conseil d'Etat a en effet confirmé la position de la Cour d'Appel de Nantes du 12 décembre 2012 considérant l'intéressement comme un élément de salaire et donc éligible au crédit impôt recherche. La mise en application de cette décision s'est traduit par la reprise au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 des provisions comptabilisées au 31 décembre 2013 et relatives aux primes d'intéressement, soit (679 K€).

Au 31 décembre 2014, les provisions pour impôts sont relatives :

La provision pour impôts correspond :

- à une provision suite au redressement fiscal notifié en 2010 en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2007, 2008 et 2009, le crédit d'impôt recherche perçu au titre de cette période s'élevant à 5 909 K€. Le redressement concerne l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance de l'assiette du crédit d'impôt recherche.  
Au titre de ce redressement, la provision est de 80 K€.  
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014.
- à une provision suite au redressement fiscal notifié en 2013 en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2010 et 2011, le crédit d'impôt recherche perçu au titre de ces deux années s'élevant à 6 016 K€. Le redressement concerne l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.  
Au titre de ce redressement, la provision est de 171 K€.  
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014.
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2012. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 2 810 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.  
Au titre de ce redressement, la provision est de 97 K€.  
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014.
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2013. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 4 716 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance  
Au titre de ce redressement, la provision est de 19 K€.  
Nos observations ont été formulées à l'Administration Fiscale le 9 décembre 2014.

## Provisions pour avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant.

### 15 Passifs financiers

#### 15.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.14		31.12.13	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	9 331	0	7 589	350
Ligne de crédit/emprunt	140	575	704	576
Emprunts obligataires (y compris intérêts courus)	22 450	91	21 357	91
Intérêts courus à payer		7		9
Passifs financiers	31 921	673	29 650	1 027

#### 15.2. Avances conditionnées et remboursables

##### *Variation des avances conditionnées et avances remboursables*

Au 31 décembre 2014

(En milliers d'euros)	31.12.13	Encaissements/ à recevoir	Remboursements/ Abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.14
Non courant	7 589	2 435	(1 113)	350	70	9 331
Courant	350			(350)	0	0

Au 31 décembre 2013

(En milliers d'euros)	31.12.12	Encaissements/ à recevoir	Remboursements	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.13
Non courant	4 743	3 129		(350)	67	7 589
Courant	863		(863)	350	0	350

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide.

En décembre 2014, le constat d'échec commercial de l'aide relative au programme des essais cliniques en phase III d'un inhibiteur de tyrosine kinase pour le traitement de la Dermatite atopique du chien a été prononcé par BPI France. Le montant de l'abandon de créance s'élève à 1 100K€ et a été comptabilisé en diminution des coûts de recherche et développement.

##### *Echéancier des avances conditionnées et remboursables*

Au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'euros)	31.12.14	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

Au 31 décembre 2013 :

(En milliers d'euros)	31.12.13	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	7 938	350	354	339			6 896

### 15.3. Emprunts bancaires

La Société a conclu :

- en 2011, une convention de prêt avec la banque Neuflyze OBC, pour un montant maximum de 1,2 M€. Cette ligne de crédit a été tirée en totalité le 28 février 2012 se substituant à la précédente ligne de crédit de 1 M€ remboursée à échéance en février 2012. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%.  
Après un différé de remboursement en capital se terminant le 15 février 2013, cette ligne de crédit est remboursable chaque trimestre à concurrence de 100 000 euros du 15 mai 2013 au 15 février 2016. Au 31 décembre 2014, le montant restant à rembourser s'élève à 500 K€. Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société. D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.
- en mars 2011, un prêt auprès de la BNP Paribas, pour un montant de 500 K€ au taux fixe de 3.73% d'une durée de 60 mois. Le capital restant à rembourser au 31 décembre 2014 s'élève à 215 K€.

### 15.4. Emprunts obligataires

La société a émis deux emprunts obligataires, l'un en 2012 et l'autre en 2013.

- En 2013, des emprunts obligataires d'un montant total de 12 508 232 euros, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, ont été entièrement souscrits et libérés début juin 2013. Les obligations sont convertibles en actions ou remboursables, sous conditions, en actions ordinaires ou en numéraire ; à défaut, elles sont remboursables en numéraire, à leur valeur nominale, à la septième date anniversaire de la date d'émission.  
Les obligations peuvent être catégorisées selon leurs principales caractéristiques comme suit :
  - ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 10 658 113 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,21%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance), et un prix de l'action en cas de conversion de 23,53 euros.
  - ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 1 850 119,2 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,00%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance) et un prix de l'action en cas de conversion de 29,3 euros.
- En 2012, l'emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012. Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payables annuellement. Elles donnent également droit à un taux d'intérêt capitalisé de 4,75%, payable uniquement en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire. Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire, une obligation donnant le droit à un nombre d'actions déterminé comme suit : « O/P », O étant la valeur nominale de l'obligation et P égal à 15. Les Obligations sont automatiquement remboursées en actions, si à compter du 31 décembre 2014, la moyenne mobile sur 3 mois du cours en bourse de l'action d'une valeur nominale de 1 centime d'euro de la Société est supérieure ou égal à 20 euros. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire au gré d'AB Science sous certaines conditions. A défaut, les Obligations sont remboursables en totalité en numéraire à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale.

## 16 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.14		31.12.13	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	2 193	-	1 642
Dettes fiscales	-	501	-	301
Autres dettes	-	17	-	16
TOTAL	-	2 712	-	1 959

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

## 17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société, lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire, s'élève à 2 099 K€.

## 18 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

### 18.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 15 Passifs financiers.

### 18.2. Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- La Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions
- Ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes pour les montants indiqués dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31.12.14	31.12.13
SUBVENTIONS	0	288

Ces subventions sont comptabilisées en déduction des dépenses de recherche et développement.

### 18.3. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

(En milliers d'euros)	31.12.14	31.12.13
Crédit d'Impôt Recherche 2014	4 124	

Crédit d'Impôt Recherche 2013		4 716
TOTAL	4 124	4 716

Depuis sa création, la Société a bénéficié du remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'impôt recherche (CIR) l'année de sa déclaration, c'est-à-dire l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultat. Ce remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche est du, pour les exercices antérieurs à 2008, au statut de jeune entreprise innovante, et pour les exercices à compter de 2008, aux dispositions du plan de relance de l'économie initiée par le gouvernement en 2008. A ce titre, AB Science a bénéficié, courant 2014, d'une partie de la restitution de sa créance pour un montant de 4 621 milliers d'euros et bénéficiera du remboursement de sa créance de 4 124 milliers d'euros en 2015.

## 19 Charges de personnel

### 19.1. Effectifs

Le Groupe emploie 124 personnes (dont 15 dans la filiale américaine) au 31 décembre 2014 contre 106 personnes au 31 décembre 2013.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	31.12.14	31.12.13
Département Commercial	18	15
Département Drug Discovery et clinique	99	80
Département Direction & Gestion	7	11
TOTAL	124	106

### 19.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.14	31.12.13
Salaires et traitements	6 353	5 787
Charges sociales	2 549	2 400
Paievements en actions	76	78
Charges de personnel	8 978	8 266

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.14	31.12.13
Charges de commercialisation	857	751
Charges administratives	944	1 012
Charges de recherche et développement	7 178	6 502
Charges de personnel	8 978	8 266

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

## 20 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.14	31.12.13
Plans de stock-options	57	59

Plans de BSPCE et BSA	19	19
Total	76	78

20.1. Plans d'options de souscription d'actions

PLANS														
	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B
Date d'octroi par le Conseil d'administration	18/03/2010	03/02/2010	03/02/2010	01/07/2010	29/10/2010	29/10/2010	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014
Date d'acquisition des droits	18/03/2014	03/02/2013	03/02/2013	01/07/2014	29/10/2014	29/10/2014	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018
Maturité du plan	18/03/2020	03/02/2020	03/02/2020	30/06/2020	28/10/2020	28/10/2020	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024
Nombre d'options attribuées	290000	10	9	5985	4015	97472	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1000	1000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	15,61	12280,00	12280,00	12,65	12,65	12,65	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03
Conditions de performance	Oui	Oui	N/A											

Valorisation des plans

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO6A	SO6B	TOTAL	
Valorisation initiale	22,0	13,8	6,1	3,9	1,8	44,6	0,8	57,7	32,0	0,5	69,2	0,8	33,5	2,0	288,6
Charge comptable 2014	1,2			0,5	0,4	9,2	0,2	14,4	8,0	0,1	17,3	0,2	5,3	0,2	56,9
Charge comptable 2013	5,5	0,4	0,2	1,0	0,5	11,1	0,2	14,4	8,0	0,1	17,3	0,2			58,9
Charge comptable 2012	5,5	4,6	2,0	1,0	0,5	11,1	0,2	14,4	7,0	0,0	5,8				52,2

Principales hypothèses	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO6A	SO6B	
Valeur du sous-jacent*	9,82 €	9 824,00 €	9 824,00 €	10,00 €	9,03 €	9,03 €	6,44 €	6,44 €	12,25 €	10,44 €	10,44 €	18,77 €	11,96 €	8,84 €
Prix d'exercice*	15,61 €	12 280,00 €	12 280,00 €	12,65 €	12,65 €	12,65 €	7,14 €	7,14 €	12,25 €	10,18 €	10,18 €	16,89 €	11,96 €	10,03 €
Volatilité attendue	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	10	4	4	4	4	4	4	4	7	7	7	7	7	7
Turnover		33,0%	33,0%	33,0%	35,0%	35,0%	30,3%	30,3%	10,0%	29,3%	29,3%	32,2%	32,3%	32,3%
Taux d'actualisation	3,5%	2,2%	2,2%	1,6%	1,6%	1,6%	1,4%	1,4%	1,3%	0,6%	0,6%	0,7%	0,5%	0,2%
<b>Juste valeur option*</b>	<b>1,71 €</b>	<b>2 249,36 €</b>	<b>2 249,36 €</b>	<b>2,17 €</b>	<b>1,66 €</b>	<b>1,66 €</b>	<b>1,67 €</b>	<b>1,67 €</b>	<b>4,77 €</b>	<b>3,97 €</b>	<b>3,97 €</b>	<b>7,70 €</b>	<b>4,42 €</b>	<b>2,86 €</b>

\* Intégrant division du nominal par 1000

*Evolution du nombre d'options en cours de validité*

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Options en circulation à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>575 651</b>	<b>673 930</b>
Options attribuées	127 210	1 500
Options exercées	-12	-64,180
Options annulées	-14 718	-99 715
Options expirées	0	
<b>Options en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>688 131</b>	<b>575 651</b>

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Plans postérieurs au 07/11/2002</b>		
SO11C	9,20	14
SO22A	0	0
SO22B	22,267	27
SO22C	36	39
SO22D	51,1	64
SO33A	23	23
SO33B	50,55	57
SO33C	75,00	82
SO10A	290 000	290 000
SO10B	10	10
SO10C	5	5
SO4A	3 131	3 208
SO4B	2325	2 325
SO4C	1334	1 334
SO5A	52547	53 020
SO5B	59539	61 640
SO5C	7 000	7 000
SO4D	0	1 373
SO5D	143 263	153 929
SO5E	1 500	1 500
SO6A	116 335	
SO6B	10 875	
<b>TOTAL</b>	<b>688 131</b>	<b>575 651</b>

20.2. Plan de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007											
	BCE3-3A	BCE3-3B	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Date d'octroi par le Conseil d'administration	24/05/2007	12/03/2008	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321 330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1
Conditions d'acquisition :											
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019	30/08/2022	22/04/2023
Prix d'exercice (en euros)	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

*Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise*

Caractéristiques des plans BCE3A à BCE2010A

Tranche	BCE3A	BCE3B	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008D	BCE2010A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :  
 Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
  - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
  - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
    - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
  - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
    - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20%des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
  - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
  - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
  - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
  - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçables au titre du point a) précédant)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçables au titre des points a) et b) précédant)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçables par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

*Evolution du nombre d'options en cours de validité*

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 233 975	3 234 040
Options attribuées	0	40 554
Options exercées	0	0
Options annulées	0	-40 619
Options expirées	0	
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 233 975	3 233 975

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007</b>		
BCE3A	189	189
BCE3B	256	256
BCE2007A	1 191	1 191
BCE2007B	379	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 118 082	3 118 082
BCE2013	40 554	40 554
<b>TOTAL</b>	<b>3 233 975</b>	<b>3 233 975</b>

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont été évalués comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>BCE2007A</b>	<b>BCE2007B</b>	<b>BCE3A</b>	<b>BCE3B</b>	<b>BCE2008A</b>	<b>BCE2008B</b>	<b>BCE2008C</b>	<b>BCE2008-D</b>	<b>BCE2010-A</b>	<b>BCE2012</b>	<b>BCE2013</b>	<b>Total</b>
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable 2014										19,0	0,2	19,2
Charge comptable 2013										18,7	0,2	18,9
Charge comptable 2012	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				6,4		6,4

<i>Principales hypothèses</i>	<b>BCE2007A</b>	<b>BCE2007B</b>	<b>BCE3A</b>	<b>BCE3B</b>	<b>BCE2008A</b>	<b>BCE2008B</b>	<b>BCE2008C</b>	<b>BCE2008-D</b>	<b>BCE2010-A</b>	<b>BCE2012</b>	<b>BCE2013</b>
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9 82 €	10,44 €	19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €	18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%	30,00%
Durée de vie moyenne de l'option <i>(en années)</i>	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5	5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20 €	596,86 €	542,56 €	1 735,22 €	1,69 €	0,06 €	0,06 €

*Plans attribués aux dirigeants*

La Société a attribué à son Président Directeur Général des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, dont le nombre et la valorisation au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 se présente comme suit :

	31.12.2014		31.12.2013	
	Nombre	Valorisation (€'000)	Nombre	Valorisation (€'000)
Plans antérieurs au 07/11/2002 ou vestant avant le 01/01/2007				
BCE2-2A				
BCE2-2B				
BCE2-2C				
<b>TOTAL (A)</b>				
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007				
BCE3A	189		189	
BCE3B	189		189	
BCE2007A	906		906	
BCE2007B	288		288	
BCE2008A	235		235	
BCE2008B	144		144	
BCE2008C	123		123	
<b>TOTAL (B)</b>	<b>2 074</b>		<b>2 074</b>	
BCE2010A	28 784		28 784	
BCE2012	1 902 792	11,6	1 902 792	11,3
BCE2013	25 580	0,2	25 580	0,0
<b>TOTAL (A)+(B)</b>	<b>2 074</b>		<b>2 074</b>	
<b>TOTAL BCE 2010 A</b>	<b>28 784</b>		<b>28 784</b>	
<b>TOTAL BCE 2012</b>	<b>1 902 792</b>	<b>11,6</b>	<b>1 902 792</b>	<b>11,3</b>
<b>TOTAL BCE 2013</b>	<b>25 580</b>	<b>0,2</b>	<b>25 580</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 959 230</b>	<b>11,7</b>	<b>1 959 230</b>	<b>11,3</b>

## 21 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.14	31.12.13
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	255	256
Gains de change	140	25
Perte de change	(38)	(66)
Effet d'actualisation	(70)	(67)
Dépréciation créances financières	0	0
Intérêts des emprunts et dettes financières	(1 257)	(1 003)
Autres produits financiers	10	0
Autres charges financières	(18)	(32)
<b>Total</b>	<b>(978)</b>	<b>(887)</b>

Le résultat financier au 31 décembre 2014 est une perte de 978 K€ contre une perte de 887 K€ un an plus tôt.

La perte de 979 K€ se décompose ainsi :

- ✓ Produits financiers : 405 K€ relatifs principalement aux intérêts liés à la rémunération de la trésorerie (253K€) et aux gains de change (140K€)
- ✓ Charges financières : 1 384K€. Les charges financières correspondent principalement aux :
  - Intérêts annuels des emprunts obligataires : 148 K€
  - Intérêts capitalisés des emprunts obligataires : 830 K€
  - Intérêts des emprunts bancaires : 23 K€
  - Effets de change : 38 K€
  - Effets d'actualisation : 322 K€

Les intérêts capitalisés seront dus uniquement en cas de remboursement des obligations en numéraire et seront payables à la date d'échéance de chaque remboursement soit en avril 2019 et mai 2020.

Sur l'année 2014, les intérêts produits par le placement de la trésorerie reçue en contrepartie de la souscription des emprunts obligataires sont supérieurs aux intérêts payables annuellement.

## 22 Impôts sur les résultats

### 22.1. Actifs et passifs d'impôts différés

(En milliers d'euros )	Exercice clos le 31.12.14	Exercice clos le 31.12.13
Différences temporaires	314	582
Retraitement des immobilisations	-263	-302
Engagements de retraite	140	121
Pertes fiscales reportables en avant (société mère et filiale)	44 797	37 955
Impôt différé passif sur emprunt obligataire	-622	-705
Autres	0	-23
<b>TOTAL</b>	<b>44 367</b>	<b>37 628</b>
Dont:		
Impôt différé passif	-884	-1030
Impôt différé actif	45 251	38 659
Impôts différés nets actif/passif	44 367	37 628
Impôts différés non reconnus	-44 989	-38 334
Impôts différés comptabilisés (1)	-622	-705

(1) ce montant correspond à l'impôt différé passif constaté sur la part capitaux propres des emprunts obligataires

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève ainsi à 44 989 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et à 38 334 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La Société génère des déficits fiscaux depuis plusieurs exercices et n'est donc pas soumise à l'impôt exigible. Selon la réglementation française en vigueur, les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

La Société ne comptabilise pas d'impôt différé actif pour les 2 raisons suivantes :

- La Société a commencé à commercialiser sa molécule en santé animale ; néanmoins s'agissant d'une

activité nouvelle et de la création d'un nouveau marché (absence de comparables) et d'autre part compte tenu des montants d'investissement de recherche et développement importants envisagés pour l'avenir, la Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon cette activité permettra de résorber le déficit cumulé.

- La Société envisage de commercialiser sa molécule en santé humaine et dans une telle éventualité il est probable que le déficit fiscal pourra être résorbé. Néanmoins, la Société a pour règle de reconnaissance d'IDA de ne retenir des probabilités de succès que dès lors qu'elles sont suffisamment certaines, c'est-à-dire à compter de l'obtention des résultats des études de Phase 3.

## 22.2. Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.14	31.12.13
Résultat net	(16 112)	(14 611)
(Charge)/produit d'impôt	70	48
Résultat avant impôt	(16 182)	(14 659)
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	5 394	4 886
Crédits d'impôt non taxables	1 428	1 597
Non activation de déficits	(6 922)	(6 215)
Autres charges non déductibles et produits non taxables	(2)	(110)
Autres (dont différences de taux d'imposition)	173	(109)
(Charge)/produit d'impôt du Groupe	70	48
Taux effectif d'impôt	-0,4%	-0,3%

## 23 Résultats par action

### 23.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.14	31.12.13
Résultat net (en milliers d'euros)	(16 074)	(14 611)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	32 942 210	32 833 321
Résultat par action	(0,49)	(0,45)

### 23.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BEA, SO ou BSPCE) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## 24 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE, décrits ci-avant.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.14	31.12.13
Avantages à court terme	260	489
Paiements fondés sur des actions	12	11
Total	272	501

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m<sup>2</sup> à usage de bureau au 2<sup>ème</sup> étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8<sup>ème</sup>,
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 21.304 euros en 2014.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

Il n'existe pas d'autres transactions entre AB Science et ses dirigeants ou administrateurs.

## 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.14	31.12.13
Engagements donnés :	972	1 834
<i>Nantissement du fonds de commerce (3)</i>	715	1280
<i>Garantie donnée (1)</i>	257	554
Engagements reçus :	4 401	6 865
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	437	437
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	3 964	6 428

(1) En raison du redressement envisagé par la Direction Générale des Finances Publiques relatif au crédit d'impôt recherche pour les années 2007 à 2011 et contestés par la Société, il a été donné une caution bancaire pour une valeur de 257 K€, valeur correspondant au montant de la dette réclamée.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre des projets suivants :

- ROMANE (3 300 K€ d'avances conditionnées et 160 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :  
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :
  - ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
  - ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.
- APAS IPK (664 K€ d'avances conditionnées et 277 K€ de subventions), les modalités de remboursement ont été renégociées par AB Science et sont à présent les suivantes :
  - ✓ A partir de la troisième année de commercialisation, remboursement du nominal de l'avance étalé sur quatre ans
  - ✓ puis paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.

(3) Suite à l'ouverture d'une ligne de crédit de 1 200 K€ auprès de la banque Neufilize OBC et de 500 K€ auprès de la BNP Paribas et en garantie du remboursement de ces sommes, AB Science affecte en nantissement au profit de ces deux banques le fonds de commerce. Le nantissement porte sur l'enseigne et le nom commercial, la clientèle, le matériel qui sert à l'exploitation et le droit au bail des lieux où s'exploite et s'exploitera le fonds. Le privilège de nantissement du fonds de commerce ne porte ni sur la propriété industrielle ni sur les autorisations de mise sur le marché.

## 26 Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes sont les suivants :

- Le Comité Indépendant de Revue des Données (Data and Safety Monitoring Board, DSMB), créé dans le cadre des études cliniques pivots évaluant le masitinib, a réalisé en janvier 2015 des tests de futilité dans une étude de phase 3 dans la maladie d'Alzheimer

Le comité indépendant a recommandé la poursuite de cette étude sur la base des résultats de ce test de futilité ainsi que sur la base des données de tolérance.

- AB Science SA a annoncé que le masitinib a obtenu la désignation de médicament orphelin auprès de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique. Le bureau de Développement des Médicaments Orphelins (Office of Orphan Products Development, OOPD) de la FDA examine les demandes de désignation de médicament orphelin afin de soutenir le développement de médicaments pour les populations de patients mal desservies, ou de troubles rares qui affectent moins de 200 000 personnes aux États-Unis.

L'acceptation du dossier déposé par AB Science et l'octroi par la FDA de la désignation de médicament orphelin confère à la société une période de sept ans d'exclusivité commerciale aux États-Unis pour le masitinib, s'il est approuvé par la FDA pour le traitement de la sclérose latérale amyotrophique. La désignation de médicament orphelin permet également à l'entreprise de déposer des demandes de financement de recherche pour des études cliniques de phase I et II, de crédit d'impôt pour certaines dépenses de recherche, et de dispense de la taxe de dépôt à la FDA, ainsi que de bénéficier d'un appui supplémentaire de la FDA et d'un processus réglementaire potentiellement accéléré.

Une étude de phase 3 du masitinib est actuellement en cours dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique.

- La Société a procédé, dans le cadre du PACEO® mis en place avec la Société Générale le 30 juillet 2014, à l'émission de 463 500 actions nouvelles, représentant 1,39 % du total des actions après opération au prix unitaire de : 17,26€. Le prix d'émission des actions nouvelles a fait apparaître une décote de 3,45% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois dernières séances de bourse. Cette émission d'actions nouvelles se traduit par une augmentation de capital de 8 millions d'euros.

- La société a reçu en janvier 2015 le solde de l'avance conditionnée (665 K€) et de la subvention (276 K€) de Bpifrance portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.
- AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.